

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois mars deux mille vingt et un, s'est réuni en Mairie le 8 février deux mille vingt et un, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

**Présents** : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DESCOMBES Gérard, CHETAILLE Maryse, RAVE Guy, LAGNEAU Jeannine, BURNICHON Jean-Pierre, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, CONDEMINÉ Loïc, FRANCHET Christophe, DARSON Barbara, , VAILLANT Cédric, LAFOND Florence.

**Membre(s) excusé(s)** : Marylou BINE

## PROCÈS-VERBAL

Lecture faite, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 8 février 2021.

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la parcelle suivante ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Parcelle bâtie AI 378, située impasse du Gamay, d'une superficie de 1347 m<sup>2</sup> vendue 429 000€

### DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire indique que, en vertu de la délibération du 2 juin 2020 et des délégations qui lui sont consenties, il a pris les décisions suivantes :

Etablissement d'un PV de constat d'abandon d'une concession perpétuelle au cimetière.

### DELIBERATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

<u>opération</u>	<u>CRTE</u> 15 MARS 2021	<u>DSIL</u> 01/05/2021	<u>DETR</u> 01/05/2021	<u>Bonus</u> <u>relanc</u> e 31/03/20 21	<u>Amendes</u> <u>de police</u>	<u>Plan</u> <u>numérique</u> <u>(éducation</u> <u>nationale)</u> 31/03/2021	<u>Partenariat</u> <u>territorial</u> <u>(départeme</u> <u>nt)</u> 07/05/2021
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>							
aménagements centre-bourg	X				2022		
aménagements zone de loisirs à proximité du tennis couvert			x	x			
extension du cimetière							
aménagements carrefour de la cave coopérative/abri bus							
<b>BATIMENTS : AMENAGEMENTS/CONSTRUCTION/RENOVATIONS</b>							
projet de médiathèque-maison des landes du Beaujolais-espace dédié à la vigne et au vin	X		X				x
local associatif boulodrome	X						x
accessibilité : salle polyvalente, WC tennis couvert, marches de l'église							
sol cantine				x			
cours d'école +agence de l'eau		x	x				

MATERIEL ET MOBILIER							
informatique école (ENR)						x	
informatique école (plan de relance)						x	

Aménagement d'une zone de loisirs vers le tennis couvert :

**Subvention bonus relance**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité de bénéficier, au titre du Bonus relance, d'une subvention dans le cadre de la création d'une zone de loisirs à proximité du tennis couvert. Ce dispositif, mis en œuvre par la région Auvergne Rhône-Alpes, s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et est réservé aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics ...).

Le taux d'intervention régional est fixé à 50% maximum pour un montant plafond subventionnable à 200 000€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a d'ores et déjà projeté de créer un espace de loisirs proposant les activités suivantes : piste de pumptrack, zone de forme avec des agrès extérieurs, terrain de pétanque, et aménagements du terrain de basket existant.

Monsieur le Maire indique que le montant HT subventionnable de cette opération s'élève à 104 606€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le montant subventionnable HT de l'opération de création d'une zone de loisirs estimé à 104 606€.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région à hauteur de 40 000€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter ladite subvention régionale et de signer tout document en lien à celle-ci.

**Subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité, conformément à la circulaire E2021-9 rédigée par la Préfecture du Rhône, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de solliciter une subvention. Ladite circulaire dresse la liste des projets d'investissement éligibles et indique que sont concernés les travaux relatifs aux équipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a d'ores et déjà engagé une étude pour un projet de création d'une zone sportive et de loisirs à proximité du tennis couvert prévoyant :

- la création d'une zone « forme » : station de fitness avec 7 agrès, surface amortissante en sol synthétique, 1 street work out
- la création d'un cheminement en extension de celui existant et qui relie d'ores et déjà l'école, de façon sécurisée, à la future zone de loisirs
- adaptation du terrain de basket existant
- l'implantation d'un pump track de 240m<sup>2</sup>
- création d'un terrain de pétanque

Monsieur le Maire indique que le montant HT subventionnable de cette opération s'élève à 104 606€.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le montant subventionnable HT de l'opération de création d'une zone sportive et de loisirs estimé à 104 606€.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour 40% du montant HT subventionnable, soit une aide de 41 842€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes pièces en lien avec ce dossier.

**Subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité, conformément à la circulaire E2021-9 rédigée par la Préfecture du Rhône, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de solliciter une subvention. Ladite circulaire dresse la liste des projets d'investissement éligibles et indique que sont concernés les travaux notamment relatifs aux travaux permettant d'atténuer les effets de la canicule.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour la rénovation de deux cours de l'école qui sont fortement dégradées et dont la couleur noir ne fait qu'accentuer l'effet de chaleur. Cette opération a également pour objectif le rétablissement de la pénétration de l'eau dans le sol.

Le projet consiste en la rénovation du revêtement des cours d'école en les substituant par un revêtement écologique de type Biokrom, constitué de la ressource locale et pour partie d'un liant clair partiellement issu de la filière végétale, qui aidera à lutter contre le dégagement excessif de chaleur durant les périodes les plus chaudes de plus en plus fréquentes. En outre, ce revêtement peut être adapté pour gérer les eaux de ruissellement et lutter contre l'imperméabilisation du sol, conduisant ainsi à une préservation de la ressource en eau. Les cours seront entièrement décaissées pour que le revêtement actuel, imperméable, soit retiré et laisse ainsi la place à des aménagements favorisant la pénétration des eaux dans le sol (couche de grave). Afin de préserver au maximum les qualités de ce revêtement, les zones de végétalisation seront préalablement définies et aucune installation de jeux (avec dalles amortissantes) ne sera réalisée. Les élus préféreront en effet la matérialisation de jeux par du marquage au sol au positionnement d'équipements de jeux qui nécessiteraient des revêtements amortissants et par conséquent imperméables. La commune prévoit également de traiter différemment les eaux pluviales issues des toitures afin de limiter et réduire la quantité d'eaux claires parasites se déversant dans le réseau collectif d'assainissement. Un travail attentif sera réalisé sur les aménagements des cours afin de répondre aux besoins de toutes saisons, avec des îlots végétalisés pour garantir une certaine fraîcheur en période estivale et la conservation d'espaces à découvert pour un ensoleillement maximal en hiver. L'objectif étant en effet de répondre à des exigences environnementales et d'avoir une conception ajustée aux besoins des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-APPROUVE** le projet de rénovation de deux cours de l'école.

**-APPROUVE** le devis estimatif correspondant, représentant un montant total de 92 111€ HT.

**-SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR.

**-INDIQUE** que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2021, à l'opération d'investissement n°57.

**PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH 80**

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée pour la vente d'une portion de la parcelle AH 80 à une personne morale souhaitant y créer une micro-crèche.

Le conseil municipal s'accorde à penser que l'emplacement, à l'entrée du village, serait parfaitement approprié pour ce type d'activité et sont favorables à la vente d'une portion de 700m<sup>2</sup> environ.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

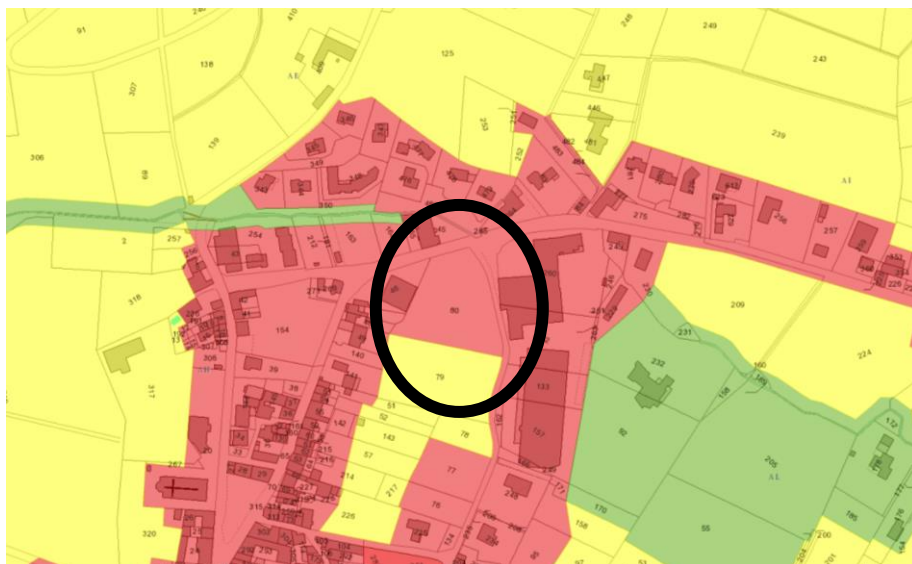
**-ACCEPTENT** de céder une partie de la parcelle AH 80, soit environ 700m<sup>2</sup>, pour la somme de 100 000€.

**-CHARGENT** Monsieur le Maire de solliciter les services d'un géomètre pour procéder au bornage nécessité par l'opération et de faire procéder à la viabilisation du terrain

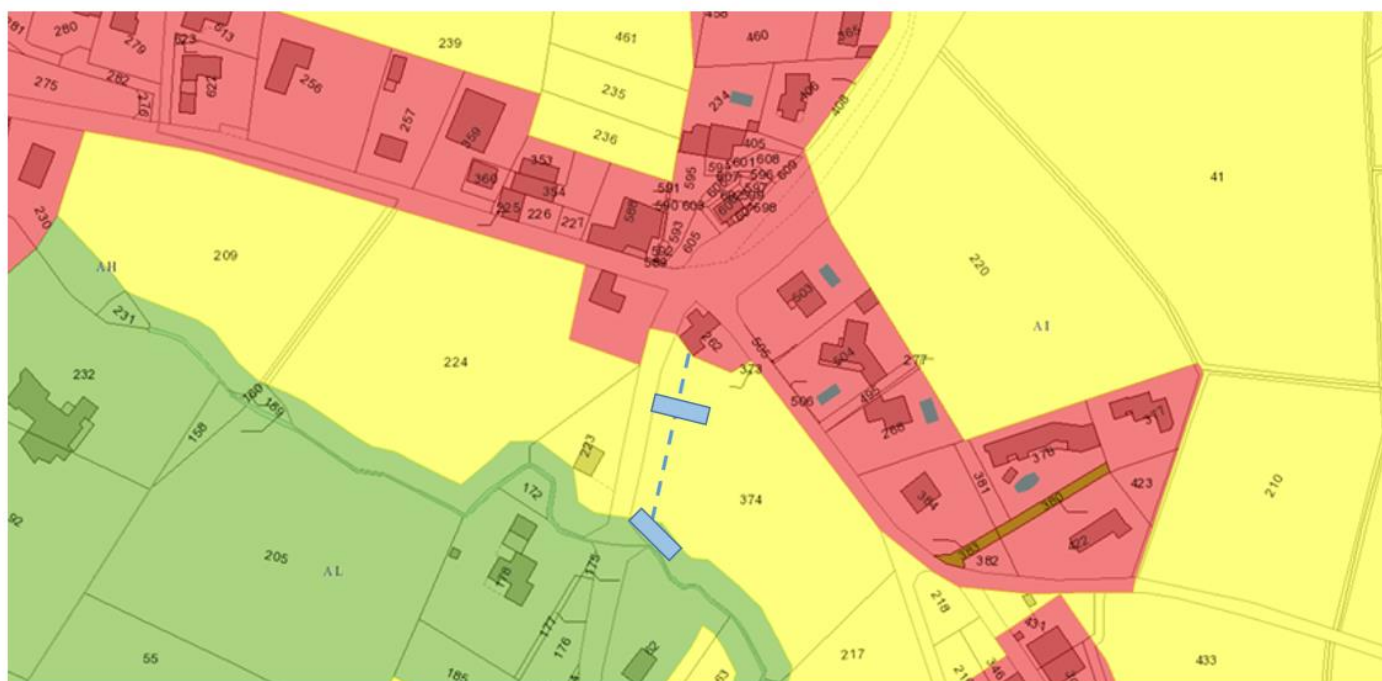
**-CHARGENT** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier

**-INDIQUENT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2021

**-PRECISENT** que cette opération ne sera engagée qu'à réception d'un accord écrit du demandeur valant acceptation des conditions mentionnées ci-dessus.



## **PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 374**



Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal envisage de faire l'acquisition d'une portion de la parcelle AI 374 située au carrefour de la Roche afin d'y créer quelques places de stationnement et d'y installer les points d'apports volontaires.

Les élus, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire :

- ACCEPTENT** l'achat d'une portion de 800m<sup>2</sup> environ à raison de 12€ du mètre carré
- INDIQUENT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2021
- CHARGENT** Monsieur le Maire de signer tout document en lien a ce dossier.

## **CHARGES RESIDUELLES DUES AU SYDER**

Point ajourné

## **AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DU POSTE D'ATSEM NON-PERMANENT**

Madame Baudet, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, indique que les besoins du service de l'école maternelle nécessitent une augmentation de 30 minutes par jour du poste d'ATSEM non-permanent.

Aussi, les élus décident de retirer la délibération D2020-56 du 17/12/2020 et d'en valider une nouvelle comme suit :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'augmentation des tâches liées à la situation sanitaire,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal :

**-DECIDE** la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période précise, allant du 9 mars 2021 jusqu'au 3 juillet 2021.

Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-VINCENT**

### **COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS**

Système d'assainissement

#### **Réseau**

Les analyses réalisées en entrée station lors des bilans montrent des effluents généralement peu concentrés ce qui traduit une présence significative d'eaux claires parasites permanentes.

De plus, l'analyse des données d'autosurveillance 2020 appelle les commentaires suivants :

- L'impact pluvial est important et engendre des fortes augmentations des débits entrants provoquant des surcharges hydrauliques récurrentes de la station.
- Des déversements d'eau brutes au milieu naturel via le déversoir en tête (38 déversements) et le trop-plein du poste de relevage (5 déversements). Les volumes déversés représentent 5,5% du volume annuel arrivant à la station.

Il faut cependant signaler que la mesure de débit en sortie station n'est pas fiable. En effet, le venturi étant fortement surdimensionné, les volumes d'effluent traités sont grandement surestimés.

#### **Entretien - Exploitation**

Bonne exploitation.

L'entretien des ouvrages et des organes électromécaniques est bien effectué.

Le carnet de bord de la station est bien complété par l'exploitant.

Le suivi métrologique du matériel d'autosurveillance est également bien assuré.

#### **Fonctionnement - (pannes - durées)**

S2-2021-5

En 2020, il n'y a pas eu de panne entraînant une dégradation de la qualité du traitement. On observe toutefois des dysfonctionnements (bouchages) des pompes du poste de relevage de Régnié Durette.

Toutefois, au regard des nombreux déversements d'eaux brutes et des surcharges hydrauliques, le fonctionnement des ouvrages par temps de pluie ne peut pas être considéré comme satisfaisant.

Il faut tout de même souligner que les données débit métriques en sortie station sont surestimées ce qui signifie que les surcharges hydrauliques sont en réalité moins importantes.

Concernant la file boue, on constate que les 3 casiers sont presque pleins et il faudrait planifier le curage d'un des casiers par anticipation afin de pouvoir maintenir la filière boue en service lorsque les deux autres auront atteint leur capacité maximale de stockage.

Pour rappel, il est nécessaire de prévoir une mise au repos de l'ordre de 4 à 6 mois avant le curage d'un lit.

### **Bilan général**

Les performances épuratoires obtenues par les ouvrages lors des bilans respectent les normes de rejet imposées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

## **CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SPA DU RHONE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune renouvelle par convention, chaque année avec la SPA du Rhône, la capture et la mise en fourrière des animaux errants sur le territoire de la commune.

Pour 2021, le prix est de 0,50€ par habitant, soit 664.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** la signature de ce contrat.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire et **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

Monsieur DESCOMBES, adjoint au Maire, précise qu'un nouveau chenil sera installé au local voirie de Montmay afin d'accueillir plus aisément les animaux en divagation.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*ciné plein air : la commune accueillera une projection cet été

\*Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu au cimetière afin d'étudier notamment la possibilité de pouvoir créer des emplacements dans le cimetière aménagé en 2007 (nouvelle partie) ce qui permettrait ainsi d'optimiser la place disponible et d'éviter par conséquent de créer une extension. Il y aurait en effet une place suffisante pour ajouter une vingtaine de concessions en pleine terre sur les espaces initialement prévus pour accueillir des colombariums. Compte-tenu du peu de demandes déposées pour l'obtention d'une cavurne depuis 2007, les élus s'accordent à penser que la place disponible doit être utilisée et décident d'engager une étude en ce sens.

Les esquisses réalisées en 2006 sont présentées aux élus et ces dernières sembleraient répondre à la demande actuelle et future.

\*date de réunion de la CCID fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021 à 14h00.

\*les élus s'entretiennent du déploiement de la fibre optique sur le territoire. Monsieur le Maire précise que la commune ne dispose d'aucune information à ce sujet et que seule la consultation du site internet dédié permet de connaître les foyers d'ores et déjà raccordables : <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

\*Monsieur FRANCHET, vice-président de la commission fêtes, indique que :

- un rendez-vous est organisé avec la société Pyragric pour l'organisation du feu d'artifices du 13 juillet
- information sur la distribution des colis de fin d'année

\*Monsieur VAILLANT, conseiller municipal, fait part de son inquiétude quant aux quelques départs d'élèves de ces dernières semaines. Il indique en outre que certaines familles s'inquiètent des conditions sanitaires appliquées à l'école. Monsieur le Maire précise qu'il sera rappelé aux encadrants, enseignantes et personnel communal, de veiller au respect strict du protocole sanitaire durant les temps périscolaires.

\*Madame DARSON, conseillère municipale, rappelle au Maire sa demande de faire l'acquisition d'une portion du chemin rural n°38 et sollicite l'ajout de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

\*Monsieur VAILLANT, conseiller municipal, indique qu'il a participé aux réunions du Comité de Pilotage relatif au schéma directeur des modes actifs de Belleville-en-Beaujolais et des quatorze communes limitrophes et dresse un état succinct des projets en cours : pistes cyclables, partages de routes, connexion de la zone des Treilles avec la voie verte limitrophe...

\*Monsieur DESCOMBES, adjoint au Maire, fait part de l'état d'avancement du dossier de plantations réalisées dans le cadre du marathon de la biodiversité. Une société a d'ores et déjà procédé aux travaux de préparation du terrain à proximité de l'espace des Grandes Granges pour permettre la plantation de 582 plants aux alentours du 15 mars, sur environ 300 mètres linéaires.

\*Madame LAFOND, conseillère municipale, demande à quelle date les travaux d'extension de l'épicerie vont débuter. Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises est en cours et qu'il est prévu que les travaux débutent la première semaine de mai.

\*Monsieur SAINT-DIDIER, conseiller municipal délégué, indique que :

-une réunion relative à la mise en place d'un groupe d'élus en charge des affaires sociales (en remplacement de l'ex-CCAS) se tiendra ce vendredi 12 mars. L'objectif est d'engager une réflexion sur les axes d'interventions/d'offres de la commune en matière sociale.

-réunion du comité PRAT du 2 mars 2021 : présentation de l'inventaire des vignes arrachées, définition de zones de travail : que faire sur les zones abandonnées et qui ne sont pas arrachées ?

\*Monsieur le Maire indique que les travaux de maçonnerie réalisés dans le cadre de la création de la serre au local voirie sont quasiment achevés.

**FIN DE SEANCE**

Approbation du procès-verbal :

	<u>Elu présent à la séance</u>	<u>Signature</u>
MICHAUD Daniel	x	
BAUDET Nadine	x	
DESCOMBES Gérard	x	
CHETAÏLLE Maryse	x	
RAVE Guy	x	
LAGNEAU Jeannine	x	
BURNICHON Jean-Pierre	x	
SAINT DIDIER Richard	x	
VAILLANT Cédric	x	
DUCROT Séverine	x	
DARSON Barbara	x	
CONDEMINE Loïc	x	
LAFOND Florence	x	
FRANCHET Christophe	x	
BINE Marylou		